

# 1. Gouvernance des entreprises

## 1.6 Planification de la Fermeture

### Divulgence et transparence

La planification de la fermeture devrait être régulièrement abordée dans le cadre de la participation des parties prenantes, en accordant une attention particulière à leurs préoccupations environnementales et économiques. À cet égard, les entreprises devraient faire état de ce qui suit :

- l'approche de gestion, la façon dont elle a été mise au point et les moyens utilisés pour en assurer le suivi;
- le nombre et le pourcentage des sites d'exploitation dotés d'un plan de fermeture;
- les incidences de la fermeture sur les travailleurs, sur l'environnement et sur les collectivités locales, ainsi que les mesures prévues pour atténuer les problèmes potentiels;
- les dispositions financières générales liées à la fermeture, ou une référence aux états financiers pertinents;
- le démantèlement des sites pétroliers et gaziers.

### Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle évalué quelle est l'information à divulguer et à qui elle doit être divulguée?
- Les plans de fermeture et leur exécution sont-ils correctement abordés au regard de la participation des parties prenantes?

### NORMES INTERNATIONALES

#### Normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI)

##### Planification de la fermeture :

- GRI MM10 (Supplément pour le secteur de l'extraction minière et des métaux)

Divulgations liées à la fermeture en application du supplément pour le secteur pétrolier et gazier :

- OG11

#### Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Pages 33-35 (Chapitre III. Publication d'informations. Recommandations 3. 4. Commentaires 30. 31. 32. 33)